

# Certificat de spécialisation Responsable d'une unité de méthanisation agricole

Code RNCP : 38336 - Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Date enregistrement au RNCP : 28/02/2019

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce certificat est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, et correspond à une formation qualifiante de niveau 4.

Le responsable d'une unité de méthanisation agricole travaille dans le secteur de la valorisation de la matière organique et de l'énergie, inscrite dans une démarche agro-écologique de l'exploitation agricole. L'activité concourt à une meilleure gestion des déchets organiques (intrants), à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, à la valorisation du digestat dans des systèmes de cultures (plan d'épandage) et à la contribution à la préservation de la qualité de l'eau. Dans une préoccupation d'économie circulaire locale, l'objectif de l'activité est la valorisation d'intrants (déchets, CIVE...) pour la production d'énergie renouvelable, sous la forme de biogaz, valorisable en chaleur, électricité, ou gaz.

Le titulaire de ce CS conduit le système de production.

Il gère les intrants du digesteur.

Il alimente le digesteur.

Il surveille, contrôle et gère les risques de l'unité de méthanisation.

Il stocke et épand le digestat.

Il entretient de l'infrastructure de méthanisation et le matériel.

Il assure le suivi administratif et économique.

Il communique dans et hors de l'équipe de travail.

Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

- Etre âgé de 18 à 29 ans
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (bac pro, BP) minimum
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec l'équipe des formateurs/trices chargé.es des enseignements, afin d'évaluer les motivations et de s'assurer du niveau requis pour suivre avec succès la formation.

## APPRENTISSAGE



### DURÉE

De septembre à août (1607h)

- 12 semaines (7 semaines à Yvetot et 5 semaines à Vire) soit 420h en centre / 40 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés
- rythme : 1 semaine CFA / 3 semaines en entreprise (rythme non régulier)



### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en hybride (présentiel et distanciel)  
Visites sur sites de production  
Utilisation des ressources numériques  
Interventions de professionnels du secteur

### COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e. Prise en charge du coût de la formation par les OPCO.

CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT  
ACCESSIBLE EN VAE  
(NATURAPOLE.FR)

# CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

UC / BLOC 1	Gérer les flux d'entrée et de sortie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alimenter le digesteur</li> <li>• Valoriser le digestat</li> </ul>
UC / BLOC 2	Assurer le fonctionnement du méthaniseur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la surveillance</li> <li>• Réaliser la maintenance des installations</li> </ul>
UC / BLOC 3	Piloter l'unité de méthanisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la gestion prévisionnelle des intrants</li> <li>• Organiser les opérations liées au fonctionnement de l'unité de méthanisation</li> </ul>

## ÉVALUATION - VALIDATION

Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Les évaluations se font en situation professionnelle.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

## CHIFFRES CLÉS (nouvelle formation)

- Taux moyen de réussite à l'examen : N/A
- Taux d'insertion professionnelle : N/A
- Taux d'insertion dans le métier visé (sortants 2023) :
- Taux poursuite études : N/A
- Taux moyen de satisfaction : N/A
- Taux de rupture de contrat d'apprentissage : N/A
- Taux d'interruption en cours de formation : N/A

## RÉMUNÉRATION pour l'apprentissage

Année / Classe \ Âge	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 <sup>e</sup> année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3 <sup>e</sup> année	55%	67%	78%	100% du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

CONTACT secrétariat : Tél. 02 35 56 39 25 - [cfa.yvetot@educagri.fr](mailto:cfa.yvetot@educagri.fr)

Allée du lycée agricole - 76190 Auzebosc